



C'EST QUI ?

C'EST QUOI ?

L'**A**micale des **R**esponsables d'établissements **P**ostaux (ex: Amicale des **R**eceveurs de la **P**oste) regroupe les responsables d'établissements des classes II. et III pour

- ⇒ **Rencontrer** dans l'amitié des collègues, ne pas rester isolé
- ⇒ **Echanger** des informations, des pratiques, des savoirs faire
- ⇒ **Revendiquer**, quand la situation l'impose, faire remonter nos remarques voir faire pression sur la hiérarchie pour obtenir de travailler dans de bonnes conditions



et ses bénévoles...

Il est important de préciser que les collègues responsables de l'amicale au niveau départemental, délégation ou National sont **tous bénévoles** : ils sont eux-mêmes chefs d'établissements en activité de bureaux II.2 à III.3, ou encore directeur de centre courrier. Comme pour tous les engagements associatifs (parents d'élèves, sport, etc...), les collègues de l'Amicale prennent bien entendu sur leur **temps personnel** pour informer les adhérents, constituer des dossiers, assister aux audiences et ne bénéficient en aucun cas de détachement ou de mise à disposition, ni bien entendu d'une quelconque rémunération. **Il est fondamental que des collègues acceptent de consacrer du temps pour faire vivre les sections départementales ou les autres niveaux.**



et les syndicats...

L'ARP n'est **affiliée à aucune organisation professionnelle**. De par nos statuts, nous évitons de traiter de sujets politiques ou syndicaux lors de nos réunions, ceci pour respecter la sensibilité de chacun. Cela n'empêche aucunement des contacts individuels et collectifs avec les différents syndicats qui peuvent nous aider à défendre notre métier.



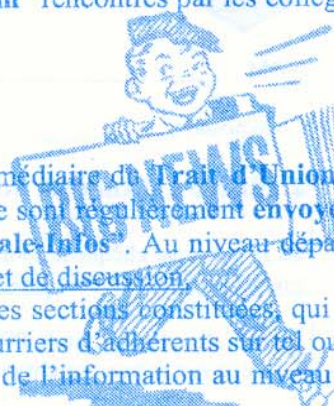
et LA POSTE

L'ARP, en tant que personne morale, est connue et **reconnue au niveau du Siège de La Poste** et des Délégations, et participe régulièrement à des groupes de travail, assiste à des audiences et fait le plus souvent possible **remonter les sollicitations et les "problèmes de terrain"** rencontrés par les collègues adhérents.



informe...

L'information est diffusée à l'ensemble des adhérents par l'intermédiaire du **Trait d'Union**, le **journal de l'ARP** (parution bimestrielle) et les compte-rendus d'audience sont régulièrement envoyés à **l'ensemble des chefs d'établissement**, adhérents ou non, via les "**Amicale Infos**". Au niveau départemental, les réunions de sections sont des moments privilégiés d'échanges et de discussion. Tout ce travail est réalisé grâce à l'implication de tous les "relais" dans les sections constituées, qui alimentent les débats grâce à des articles sur la vie de leur section ou des courriers d'adhérents sur tel ou tel sujet d'actualité, grâce également aux collègues qui assurent la diffusion de l'information au niveau départemental et délégation.





assure...

Enfin, l'ARP offre à ses adhérents une **protection juridique**, type défense-recours, incluant notamment "la défense de l'assuré poursuivi dans le cadre de son activité professionnelle, en qualité d'auteur, co-auteur ou complice d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence méconnaissance ou inobservation de la loi et du règlement" ainsi qu'un recours contre les violences et la diffamation.



Il est important de préciser ces différents points car certains collègues hésitent parfois à contacter un responsable de l'ARP, par peur de déranger, ou encore par crainte de tomber sur un "secrétariat" ou encore un "bureau" impersonnel. Soyez rassurés, au pire vous risquez de patienter quelques minutes si le collègue est en entretien-vente, ou encore occupé à traiter un SAV ou une réclamation. La convivialité est de rigueur, le tutoiement majoritairement utilisé et les informations que vous communiquerez ou que vous recevrez contribuent aux différents et enrichissants échanges, qui sont une base essentielle du fonctionnement de notre Amicale.

En utilisant les différents moyens à disposition (téléphone, courrier, réunions, Internet ou Intranet, etc...) vous faites vivre l'ARP et participez tous à sa représentativité.

Prends contact avec un responsable de l'ARP, un collègue adhérent, assiste à une prochaine réunion et participe ainsi activement à la vie de l'Amicale en nous rejoignant rapidement. A bientôt le plaisir de te rencontrer et de partager un moment en toute liberté dans **l'UNITE et l'AMITIE.**

A bientôt,

Tes collègues de l'Amicale



BULLETIN D'ADHESION (si ce n'est pas encore fait)

Pour adhérer, complète ce bulletin, et adresse le à ton président ou trésorier de section, ou à Jean-Jacques COLIN, La Poste 56760 Penestin

NOM : _____ Prénom : _____ Grade : _____

Code postal : _____ Bureau : _____ (courrier / Grand public)

J'adhère à l'Amicale des Responsables d'Établissements Postaux.

Je verse par chèque la somme de 36 € qui me donne droit à l'abonnement au journal le « **Trait d'Union** », la **couverture juridique** du receveur **ARP/GMF** mais aussi aux **Amicales-info**

Je préfère bénéficier du **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** qui prendra effet le 21 du mois qui suit la réception de cette adhésion aux mêmes conditions que ci-dessus.

Mon N° de CCP : _____ Date : _____ Signature : _____

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL (mai 2002)

PRESIDENT NATIONAL :

DUMOULIN Joseph 38300 RUY-MONTCEAU 04 74 28 10 98
Fax: 04.74.28.77.88

VICE-PRESIDENT SECRETAIRE GENERAL :

MORILLEAU Claude 79230 VOUILLE 05 49 75 60 00
Morilleau@wanadoo.fr

VICE-PRESIDENTE RELATIONS INTERIEURES zone nord (NO EST OUEST IDF) :

HOCHSTRASSER Anne-Marie 57510 PUTTELANGE AUX LACS
03.87.09.45.02

Fax : 03.87.09.45.24